Notice méthodologique

TITRE DE LA FICHE D'INDICATEURS
Le gaspillage alimentaire
CATÉGORIE PRINCIPALE
Activités humaines
THÉMATIQUE PRINCIPALE
Ménages
CATÉGORIE SECONDAIRE
Gestion environnementale
THÉMATIQUE SECONDAIRE
Gestion des déchets

SECTION 1 : AUTEUR

Nom	BELLAYACHI
Prénom	Atheyatte
E-mail	atheyatte.bellayachi@spw.wallonie.be
Tél	081/33.67.02

SECTION 2 : CONTEXTUALISATION DE LA FICHE D'INDICATEURS

Titre	Le gaspillage alimentaire
Définition(s) de la fiche d'indicateurs	À tous les échelons de la chaîne de production, de transformation, de distribution et de consommation de produits alimentaires, des quantités conséquentes d'aliments sont perdues ou gaspillées. Selon le Programme wallon de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires 2015 – 2025 (Plan REGAL 2.0) : • Les pertes alimentaires correspondent à une diminution, à n'importe quel stade de la chaîne alimentaire, avant le stade de la consommation, de la masse de denrées qui étaient à l'origine destinées à la consommation humaine, quelle qu'en soit la cause. • Les gaspillages alimentaires sont le fait de jeter ou de laisser se gâter des denrées propres à la consommation humaine au stade de la consommation, quelle qu'en soit la cause. Les données présentées dans cette fiche d'indicateurs traitent uniquement du gaspillage alimentaire à domicile.
Référence(s) (définition)	Programme wallon de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires 2015 - 2025 (Plan REGAL 2.0) http://environnement.wallonie.be/regal/17ACTIONS-Brochure-presentation-REGAL2-0-V1.pdf . En ligne. (consulté le 12/04/2023)

Raison d'être de la fiche d'indicateurs	Les pertes et gaspillages alimentaires engendrent des impacts multiples : gaspillage de ressources naturelles, pollutions, production de déchets… L'enjeu est également économique (coûts pour les différents acteurs de la chaîne) et social (sécurité alimentaire pour certaines franges de la population).

SECTION 3 : MÉTHODOLOGIE

INDICATEUR N°1	
Titre	Le gaspillage alimentaire des Wallons* : catégories d'aliments gaspillés au moins 1 fois par semaine * Enquêtes réalisées auprès d'un panel représentatif de la population wallonne (2 002 personnes en 2018 et 2 000 personnes en 2022)
Description des paramètres présentés	L'indicateur présente les catégories d'aliments[1] qui ont été jetés au moins 1 fois au cours de la semaine précédant l'enquête, en 2018 et 2022 : • Restes de repas • Pains et pâtisseries • Légumes • Fruits • Sauces, huiles, matières grasses • Viandes et charcuteries • Pommes de terre • Produits laitiers • Plats préparés conditionnés • Produits secs (riz, farine…) • Œufs • Poissons et autres produits de la mer • Autres aliments
Unité(s)	%
DONNÉES UTILISÉES POUR CONSTRUIRE LES PARAMÈTRES	
Données relatives aux catégories d'aliments gaspillés	
Fournisseur des données	IPSOS IPSOS, 2022. Baromètre relatif à la prévention des déchets ménagers en Wallonie. Enquête réalisée pour le compte du SPW ARNE - DSD. En ligne. [lien] (consulté le 12/04/2023)
Description des données	Les données utilisées pour construire les indicateurs proviennent du Baromètre relatif à la prévention des déchets ménagers en Wallonie. Ce baromètre est une obligation légale qui découle : • de la Directive cadre "déchets" 2008/98/CE[2] (article 29 §3-4) ; • du Décret du 27/06/1996 relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique (article 19 §2 et article 66 §3)[3] ;

[1] Question fermée avec une liste fixe d'aliments

[2] Directive cadre "déchets" 2008/98/CE Lien

[3] Décret du 27/06/1996 relatif aux déchets Lien

Le baromètre permet également :

- de calculer des indicateurs de suivi des actions reprises dans :
  → le Programme wallon de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires[4]
  → le cahier 2 (prévention/réutilisation des déchets ménagers) du Plan wallon des Déchets-Ressources adopté par le GW le 22/03/2018 [lien].

- (ré)orienter les campagnes de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire vers les groupes/objets cibles les plus pertinents.

Construction du panel :

Le SPW a lancé, en novembre 2018, un baromètre auprès des personnes vivant en Wallonie au sujet de leurs préoccupations à l'égard de l'environnement et plus particulièrement de la gestion des déchets ménagers. Ce baromètre a été réédité en 2022[5].

Les personnes interrogées font partie d'un panel en ligne d'Ipsos.

L'enquête de 2022 a été reconduite auprès du même panel de ménages interrogés en 2018, de sorte que les différences qui pourraient être observées avec les résultats de l'enquête de 2018 ne puissent pas être expliquées par des facteurs méthodologiques, mais par de réelles modifications dans les connaissances, la perception ou le comportement des personnes interrogées.
L'enquête de 2022 a eu lieu entre le 23/02/2022 et le 04/03/2022. Elle a été complétée en ligne par 2 000 personnes habitant en Wallonie et âgées de 18 ans et plus.

PROFIL DE L'ÉCHANTILLON – (1)

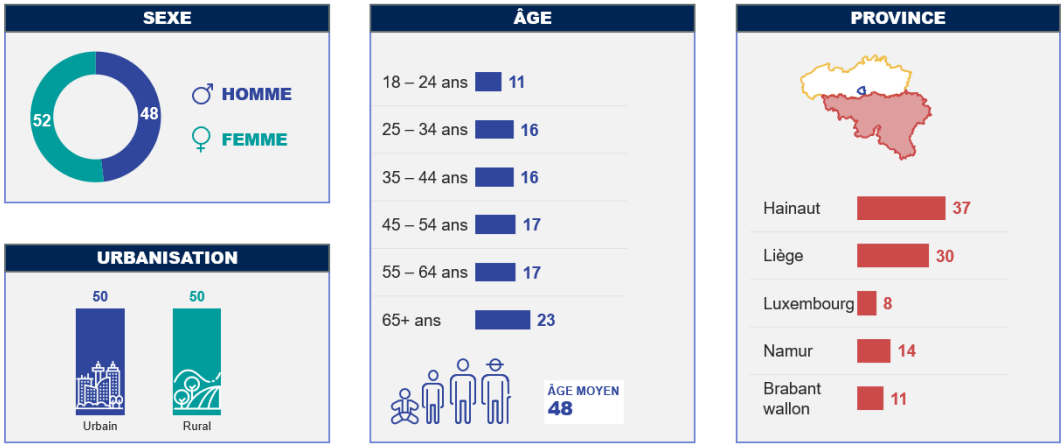

[4] Plan REGAL 2.0 [Lien]

[5] Il n'est pas possible de comparer les résultats du baromètre de 2018 et 2022 avec les résultats des enquêtes précédentes. Les enquêtes du CRIOC de 2003 à 2014 se basaient sur un panel différent, des questions différentes et une méthode différente. L'enquête de GfK de 2016 se basait sur un panel et une méthode identique au baromètre de 2018 et de 2022 mais les questions étaient parfois différentes.

	PROFIL DE L'ÉCHANTILLON – (2) 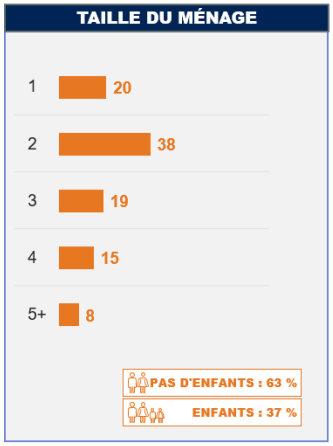 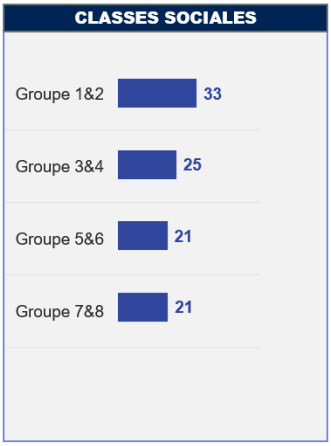 La définition des groupes sociaux s'effectue à l'aide d'un ratio calculé sur base de la profession du principal responsable des revenus et sur base de son niveau d'instruction. La population est rangée par ordre de la valeur prise par la combinaison des deux variables puis découpée en huit groupes d'effectifs sensiblement égaux (sensiblement, parce que l'on ne peut découper les catégories ainsi calculées en morceaux). Par convention, on appelle « groupe 1» le groupe correspondant au domaine de valeurs les plus élevées (et donc au niveau professionnel et/ou au niveau d'instruction le plus élevé) et «groupe 8» celui qui correspond aux valeurs les plus basses. Voir CIM METHODOLOGIE: https://www.cim.be/fr/methodologie?media=presse Les réponses au questionnaire ont été analysées selon différents facteurs potentiellement explicatifs : • Le sexe ; • L'âge ; • La province ; • La taille du ménage ; • Le type de commune (urbaine ou rurale selon la classification OCDE) ; • La présence (O/N) et le nombre d'enfants par ménage ; • L'appartenance à un groupe socio-économique.
Traitement des données	Sans objet
INDICATEUR N°2	
Titre	Le gaspillage alimentaire des Wallons* : destinations des aliments gaspillés * Enquêtes réalisées auprès d'un panel représentatif de la population wallonne (2 002 personnes en 2018 et 2 000 personnes en 2022)
Description des paramètres présentés	L'indicateur présente la destination[6] des aliments gaspillés : *Que faites-vous des aliments non consommés ?* • Je les donne aux animaux domestiques (poules, moutons…) ; • Je les mets au compost ; • Je les mets à la collecte des déchets organiques ; • Je les jette dans la poubelle tout-venant ; • Je les donne aux animaux non-domestiques (oiseaux dans le jardin ou les parcs…) ; • Je les donne/partage avec autrui (connaissances, associations…) ; • Autres.
Unité(s)	%
DONNÉES UTILISÉES POUR CONSTRUIRE LES PARAMÈTRES	
Données relatives aux destinations des aliments gaspillés	

[6] Question fermée avec une liste fixe de destinations

Fournisseur des données	IPSOS IPSOS, 2022. Baromètre relatif à la prévention des déchets ménagers en Wallonie. Enquête réalisée pour le compte du SPW ARNE - DSD. En ligne. [lien] (consulté le 12/04/2023)
Description des données	*Cfr. supra* (indicateur n°1).
Traitement des données	Sans objet
PARAMÈTRE NON ILLUSTRÉ	**La quantification du gaspillage alimentaire**

Les quantités d'aliments gaspillés sont estimées à partir (i) de données annuelles relatives à la collecte des déchets ménagers (collecte des ordures ménagères brutes (OMB) et des déchets organiques collectés sélectivement et (ii) de campagnes de mesure ponctuelles (dernière campagne réalisée en 2017 - 2018) relatives à l'analyse de la composition des OMB et des déchets organiques collectés sélectivement.

1. **Les données annuelles relatives à la collecte des déchets ménagers :**

La majorité des données proviennent d'une base de données gérée par la Direction des Infrastructures de Gestion et de la Politique des Déchets du SPW ARNE. Cette base de données est alimentée par deux questionnaires :

- ✓ **Questionnaire Fedem : questionnaire destiné aux communes portant notamment sur les statistiques.**

La base de données Fedem est alimentée depuis 1997 au départ des réponses au questionnaire. Depuis 2008, les communes sont obligées de répondre à ce questionnaire dans le cadre de l'AGW du 05/03/2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents.

- ✓ **Questionnaire Cetra : questionnaire destiné aux intercommunales de gestion des déchets ménagers, portant sur les statistiques mensuelles relatives aux déchets ménagers.**

La base de données Cetra est alimentée depuis 1994 par les intercommunales et les adjudicataires des marchés (adjudicataires relatifs à la collecte et au traitement des huiles moteurs, des huiles et graisses de friture et des déchets spéciaux des ménages). Elle présente notamment des statistiques relatives aux collectes en recyparcs (parcs à conteneurs), aux autres collectes et aux flux entrant et sortant des centres de tri publics. Les intercommunales de gestion des déchets sont obligées de répondre à ce questionnaire dans le cadre de l'arrêté qui les subventionne (AGW du 15 septembre 2016 relatif au financement des installations de gestion des déchets relevant des communes et des associations de communes).

La base de données de la Direction des Infrastructures de Gestion et de la Politique des Déchets est actualisée chaque année à partir des réponses aux deux questionnaires.

2. **Les données des campagnes de mesures**

Ces données proviennent d'études ponctuelles. Ces études ont pour objectif d'étudier la composition des ordures ménagères brutes (OMB) en Wallonie en ce compris les déchets organiques collectés sélectivement en porte-à porte.

Les déchets ménagers assimilés issus des activités des professionnels (petits commerces, bureaux, professions libérales, maisons de repos, écoles…) sont exclus du périmètre des études.

Les dernières données disponibles se basent sur l'étude de 2019 :

RDC Environment *et al.,*2019. Analyse de la composition des ordures ménagères brutes et des déchets organiques collectés sélectivement en Wallonie. Année 2017-2018. Rapport final. Étude réalisée pour le compte du SPW ARNE - DSD. [lien]

Afin d'établir une composition moyenne, le consultant a établi un plan d'échantillonnage. Ce plan d'échantillonnage est composé de 35 communes wallonnes réparties en 22 strates. Les communes ont été sélectionnées semi-aléatoirement au sein de chaque strate pour éviter de choisir des communes "particulières" ou "hors norme" (démarche zéro déchets, pas de collecte de PMC en porte à porte (cas de certaines communes en province du Luxembourg), expérimentation de l'extension de tri PMC aux P+).

Pour plus d'informations sur le plan d'échantillonnage, les critères de stratification et la méthodologie d'extrapolation à l'ensemble de la Wallonie des quantités de déchets de chaque catégorie échantillonnée, voir le rapport RDC Environment (2019) cité plus haut.

En ce qui concerne, les campagnes de collecte et de tri des OMB et des déchets organiques collectés sélectivement, elle se sont déroulées pendant les périodes suivantes :

	Période de collecte des échantillons
Campagne 1 (été)	10/07/2017 au 22/09/2017
Campagne 2 (automne)	9/10/2017 au 15/12/2017
Campagne 3 (hiver))	08/01/2018 au 16/03/2018
Campagne 4 (printemps)	16/04/2018 au 29/06/2018

Les 4 campagnes ont couvert une période de 1 an et se sont déroulées dans les mêmes communes.

Pour plus d'informations sur la méthodologie de collecte et de tri et la méthodologie d'extrapolation à l'ensemble de la Wallonie des quantités de déchets de chaque catégorie échantillonnée, voir le rapport RDC Environment (2019) cité plus haut.

SECTION 4 : LIMITES DES INDICATEURS

Champs de la fiche d'indicateurs	Les résultats présentés dans cette fiche d'indicateurs ne concernent qu'une partie du gaspillage alimentaire.
Fiabilité des données	1) La quantification du gaspillage alimentaire : Le niveau du gaspillage alimentaire en Wallonie est actuellement sous-estimé car il ne tient pas compte : • des aliments éliminés sous forme liquide ; • des aliments compostés à domicile ; • des restes alimentaires donnés aux animaux ; • des aliments jetés en dehors du domicile (restaurant, lieu de travail…). Les données sont donc fiables mais partielles.

	2) Le comportement des Wallons à l'égard du gaspillage alimentaire : Les données sont issues d'une enquête réalisée auprès d'un panel de Wallons. Les limites sont donc celles liées à toute enquête : ➢ certaines questions peuvent être ressenties comme plus sensibles et dès lors, les personnes peuvent avoir tendance à modifier, consciemment ou non, la réalité ; ➢ les informations fournies par les répondants ne sont pas vérifiables ; ➢ les questions peuvent être interprétées erronément de la part des répondants ; ➢ les répondants n'ont pas l'opportunité de nuancer leurs réponses ; ➢ le nombre élevé de questions peut réduire la qualité des réponses. Les enquêtes ont été réalisées en ligne. Cette méthode minimise certains risques d'erreurs car il n'y a plus de biais liés à l'enquêteur. Les données du baromètre reposent donc sur le déclaratif des Wallons. Par ailleurs, l'enquête se limite au gaspillage alimentaire à domicile. Il y a très peu de question sur les aliments jetés en dehors du domicile (restaurant, lieu de travail…).

SECTION 5 : ÉLABORATION DE L'ÉTAT ET DE LA TENDANCE

ÉTAT	
Méthode d'attribution	Respect de l'objectif fixé dans un document de référence
Norme utilisée (si pertinent)	Le Plan wallon des déchets-ressources (PWD-R) a pour objectif de réduire de 33 % le gaspillage alimentaire des ménages wallons, soit - 9 kg/hab.an à l'horizon 2025 par rapport à 2013. L'état sera évalué au terme du PWD-R.
Référence(s) pour cette norme	Plan wallon des déchets-ressources, approuvé par le Gouvernement le 22/03/2018. En ligne. http://environnement.wallonie.be/rapports/owd/pwd/PWDR_3.pdf (consulté le 26/04/2023)
TENDANCE	
Méthode d'attribution	Comparaison du niveau du gaspillage alimentaire à domicile exprimé en kg/hab entre le niveau de référence (2013) et les années ultérieures.
Norme utilisée (si pertinent)	Sans objet
Référence(s) pour cette norme	Sans objet

SECTION 6 : MISES A JOUR

Date de dernière mise à jour de cette fiche méthodologique	Mai 2023